

ABONNEMENT.

Sauumur : En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

2 Avril 1884.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les conservateurs se préoccupent-ils partout, avec l'activité et l'énergie nécessaires, du renouvellement des conseils municipaux qui aura lieu au commencement de mai ?

Nous savons que dans beaucoup de communes des comités se sont formés, des listes ont été dressées; mais il faut qu'il en soit partout ainsi.

Nous demandons à nos amis de se hâter. Quelques semaines seulement nous séparent encore du jour du scrutin et les élections municipales sont pour nous d'une extrême importance.

La nouvelle loi que le Sénat et la Chambre achèvent en ce moment augmentera encore les pouvoirs des conseils municipaux.

Mais, de plus, et en dehors de leurs attributions spécialement communales, faut-il rappeler de quelles attributions politiques sont investis les conseils municipaux et les maires nommés par ces conseils ?

Ce sont les conseils municipaux qui choisissent les délégués des communes, chargés eux-mêmes d'élire les sénateurs des départements.

C'est le maire qui préside dans la commune aux opérations électorales pour la nomination des députés. On sait même à quelles ingénieuses manipulations se livrent parfois dans l'exercice de cette fonction nos maires républicains.

Et, d'autre part, la commission scolaire de la commune qui peut, dans une certaine mesure, si elle est honnêtement composée, conjurer le mal que la loi sur l'enseignement athée est destinée à produire, cette commission est présidée par le maire et presque entièrement composée de conseillers municipaux.

Enfin, ne sait-on pas quelle influence considérable, en dehors de l'exercice de leurs fonctions, mais cependant à cause de ces fonctions de maire et les conseillers municipaux exercent le plus souvent dans nos communes rurales ? Et combien les conservateurs indécis et timides se rallient et se groupent plus facilement à la suite du maire ou d'une fraction du conseil municipal que sous la conduite d'un simple particulier, si honorable qu'il puisse être, auquel l'élection n'aura donné aucun mandat ni attribué aucune autorité ?

Il faut donc agir et sans perdre un instant, afin que les prochaines élections municipales soient conservatrices.

Mais il faut, nous le répétons, que l'effort soit général, universel.

Il faut que partout, dans les grandes comme dans les petites communes, se forment des comités, se dressent des listes, se fassent une propagande acharnée.

Ajoutons que les comités qui se seront créés, pourront, dans beaucoup de communes, ne pas se dissoudre, et, les élections municipales accomplies, se transformer en comités conservateurs permanents et préparer les élections législatives de l'année prochaine. Il est souvent moins difficile de créer un comité pour les élections municipales qu'un comité politique : faisons donc entrer dans des comités municipaux ceux des conservateurs qui hésiteraient d'abord à se hasarder dans une réunion politique; une fois engagés dans la lutte, ils ne nous abandonneront pas, en général, quand le caractère de notre comité se transformera.

Les comités pour les élections municipales doivent nous donner des comités conservateurs et monarchiques dans toutes les communes où nous n'en avons pas encore.

Les élections municipales qui vont se faire peuvent avoir sur l'avenir politique de la France une influence décisive.

La République perd du terrain : les promesses qu'elle avait faites ne se sont pas réalisées, les illusions qu'elle avait fait naître s'évanouissent de jour en jour.

On commence à pressentir un change-

ment plus ou moins prochain dans la forme de notre gouvernement.

Beaucoup d'honnêtes gens qui, en réalité, désirent cette transformation, s'en inquiètent cependant : ils redoutent qu'elle soit précédée de quelque commotion sociale ou qu'elle se fasse par des moyens violents.

Eh bien, nous disons à ces timides, qui sont innombrables :

« Ce changement est forcé. Il s'effectuera certainement, et Dieu veuille pour la France que ce soit le plus tôt possible.

» Vous ne pouvez pas l'empêcher, mais vous pouvez à la fois prévenir ces commotions sociales que vous redoutez et assurer à la transformation gouvernementale qui les précéderait un caractère légal et pacifique.

» Donnez-nous des élections municipales conservatrices. Il y aura bien des chances alors pour qu'en 1885 et 1886 les élections législatives et sénatoriales soient également conservatrices. Et au commencement de 1886, peut-être même auparavant, la Monarchie sera substituée à la République par ces voies pacifiques et régulières que vous aimez. »

EMILE COLLAS.

Chronique générale.

Nouveau revirement. Avant-hier, la Chambre accordait le bénéfice de la prise en considération : 1° à un amendement de M. Villain tendant à l'élection de 80 conseillers municipaux de Paris au scrutin de liste et d'après une liste unique;

2° à un amendement de M. Floquet tendant à la division de Paris en quatre grandes sections dans chacune desquelles les conseillers municipaux devront être nommés au scrutin de liste.

Aujourd'hui la commission réclame le rejet de ces deux amendements en déclarant maintenir, d'accord avec le gouvernement, le système de scrutin de liste par arrondissement. Après un court débat, l'amendement de M. Villain a été repoussé par 353 voix

contre 116 et l'amendement de M. Floquet a été adopté par 314 voix contre 181. Alors que M. Waldeck-Rousseau proposait le système des grandes sections électorales, la Chambre n'en voulait pas. Le ministre ayant abandonné ce système, elle l'adopte. Cette majorité, qui n'a rien d'une jolie femme, abuse vraiment des caprices.

**

Le National, parlant de la discussion de l'organisation municipale qui se poursuit à la Chambre, dit :

« Il faut bien le reconnaître, avec tout le respect qui est dû à une Assemblée législative : la Chambre patauge piteusement dans la question du Conseil municipal de Paris. Il est vrai que tout le monde l'y aide; la commission est flottante, le rapporteur à des idées bizarres, et le gouvernement ne sait pas bien ce qu'il veut. »

Plus loin, ce journal dépeint ainsi le Conseil municipal actuel :

« Ce n'est pas la façon dont le Conseil municipal est élu qui le rend ambitieux et envahissant. A vrai dire, le système actuel est encore celui qui devrait le mieux l'engager à la modestie, s'il pouvait être modeste. Ce qui enfle nos édiles d'un orgueil excessif, c'est d'abord la tradition révolutionnaire. De quelque façon qu'ils soient élus, ils se croient les grands promoteurs du progrès, en qualité de représentants de la Ville-Lumière, et ils revendiquent l'héritage de la grande Commune de 92 qui renversait un trône, faisait trembler la Convention et faisait marcher la France.

» C'est ensuite l'importance des attributions de l'assemblée municipale. Elle dispose d'un budget immense; elle règne sur une armée de fonctionnaires. Elle touche à tout, comme une Chambre; elle a la haute main sur une multitude d'administrations, comme un conseil de ministres. »

Quant au remède, le National déclare que le gouvernement n'est pas près de le trouver.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

III. — SOUS BOIS.

C'était pendant la première heure d'une belle nuit d'été. Derrière la station s'étend un petit bois. Quelques sentiers le traversent, aboutissant à l'étroite clairière qui en occupe le centre. Elle était à demi éclairée par la lune, qui se levait, et çà et là, dans les sombres masses du feuillage frissonnant au souffle de la brise, semait de pâles diamants. Au ciel, des milliers d'étoiles.

Le silence est profond. Les alentours semblent déserts... Non !... un homme est là, dans la partie ombreuse de la clairière... Il va et vient, il attend. Le voilà qui s'arrête pour prêter l'oreille.

— Rien !... murmure-t-il, personne encore !... Elle ne voulait pas... Cette explication tant de fois éludée, il la faut cependant, et sans crainte qu'on nous interrompe... Laroche m'avait promis de parler enfin... Viendra-t-elle ?

Des pas furtifs se font entendre à l'issue d'un

sentier... Une ombre s'en dégage, svelte et légère. Une femme, une jeune fille s'approche... Il accourt au-devant d'elle... Tous les deux se rencontrent en pleine lumière... C'est Armand ! c'est Rosette !

— Merci ! lui dit-il avec un certain respect, je ne vous espérais plus...

D'une voix oppressée, mais non pas seulement par la course, elle l'interrompt :

— Monsieur Armand... Vous m'avez priée de venir... Je suis venue... parce que j'ai foi dans votre loyauté... parce que vous savez que je suis une honnête fille... et ne veux être qu'une honnête femme...

— Oui, oui ! Rosette, répliqua-t-il en la rassurant du geste, et c'est de cela précisément que j'avais à vous entretenir sans témoin... Votre beau-frère m'y autorise... Vous a-t-il dit qu'il allait se remarier ?...

Ce ne fut pas l'expression de la surprise, ce fut celle d'un vil et profond chagrin qui se peignit sur la physionomie mobile de la sœur du chef d'atelier.

— Hélas ! il me l'a déclaré ! balbutia-t-elle toute prête à pleurer déjà. C'est une chose résolue depuis longtemps, paraît-il... Ah !... je suis bien malheureuse !

— Malheureuse ! pourquoi ?...

— Eh ! parce que j'aime ses enfants !... mes enfants !... Pauvres chers petits ! Une autre, une inconnue va prendre cette place dont j'étais si

fière et me disputer leurs cœurs... Non ! je ne pourrais pas ! ça me ferait trop de peine... Il faut que je m'en aille, et bien loin... tout de suite...

— Soit ! dit Armand, mais pas seule... avec un consolateur...

Elle le regarda bien en face et, comme il souriait, elle se prit également à sourire à travers ses larmes. C'était une nature primesautière et variable, ainsi que les matinées d'avril; aussitôt après l'ondée, le rayon de soleil.

— Quel consolateur ? demanda-t-elle d'un air curieux qui lui seyait à ravir.

A son tour, il la regardait, mais en silence.

— Eh bien ! fit-elle, je suis pressée... Voyons ! que voulez-vous dire ?

— D'abord et d'une, reprit-il avec entraînement. Ah ! Rosette ! Rosette, c'est que sous cette féérique clarté qui fait resplendir vos dents blanches et vos grands yeux noirs, vous me semblez encore plus charmante.

Il ne disait que la vérité : jamais la gracieuse personne, jamais l'appétissant minois de la grisette n'avait été plus désirable qu'en ce moment. Elle était jolie à croquer.

Rosette ne s'en effaroucha pas. Ce fut même avec une pointe de coquetterie qu'elle répliqua :

— M'en avez-vous débité de ces compliments-là ! Après ?

— Eh bien ! dit-il non sans effort, je connais

quelqu'un qui vous emmènerait et qui vous aime...

Elle l'arrêta du geste, et redevenant tout à coup sérieuse, avec la franche hardiesse de ces filles du peuple qui ne craignent pas d'affronter les situations les plus périlleuses :

— Monsieur Armand, lui dit-elle, réfléchissez ! L'heure est décisive... Êtes-vous libre de me parler ainsi ! Vous n'êtes pas un mécanicien comme les autres... Vous avez les mains blanches quand même, une éducation supérieure, un avenir au-dessus de ma condition... Oui ! vous n'êtes pas fait pour rester ce qu'on vous voit actuellement, et peut-être serait-elle à plaindre un jour l'innocente qui se laisserait enjôler par vous ?

— Par moi ! s'écria-t-il en reculant d'un pas.

— Eh ! oui, poursuivit-elle intrépidement, mes grands yeux sont bons... j'y vois clair et loin, là où je regarde... et bien que ma tête soit montée par le dépit, par le chagrin, si je me risque, ce ne sera pas en aveugle !... Mon avenir et ma vie sont entre vos mains... N'abusez pas de mon amitié pour vous; il y aurait conscience. Ce que vous me conseillerez, je le ferai... Je m'en rapporte à votre loyauté... N'achevez donc que si vos intentions sont droites et si bon vous semble...

Rien de confiant, rien de touchant, rien de chevaleresque comme cette humble artisanne, tandis qu'elle s'offrait ainsi. Armand n'avait qu'à promettre, Armand n'avait qu'à vouloir... Il ne voulait pas.

Dans le conseil des ministres tenu hier matin, M. Camponon a fait connaître à ses collègues les termes généraux du discours qu'il compte prononcer dans la discussion du projet de loi relatif au recrutement.

Le ministre est d'accord avec la commission sur tous les points essentiels, mais non pas avec M. Jules Ferry. Ce dernier voudrait le maintien du volontariat d'un an; cependant il se gardera bien d'exprimer, du haut de la tribune, son désir à cet égard. Craignant un échec, M. le président du conseil se tiendra coi, laissant M. Camponon seul en face de la Chambre. Il estime que la suppression du volontariat nuira aux intérêts du pays et il ne dira pas un mot pour défendre ces intérêts. Quel patriotisme!

LA GRANDE CONSPIRATION.

Décidément les républicains ne savent qu'inventer pour se rendre ridicules.

Voici que, de nouveau, les journaux dénoncent la grande conspiration orléaniste, et produisent comme pièce de conviction une circulaire datée de Toulouse, invitant les conservateurs monarchistes à s'organiser en vue des prochaines élections.

En somme, cette circulaire ne renferme rien qui motive tout ce tapage et toutes ces indignations.

La *Liberté*, journal républicain, mais sensé, s'exprime ainsi à ce sujet:

« Nous avons lu attentivement ce document, et nous n'y voyons rien d'alarmant.

» Il est indubitable qu'il y a en France tout un parti qui préfère la monarchie à la République.

» Il est incontestable aussi que ce parti a droit de faire de la propagande, tant qu'il ne sortira pas des moyens pacifiques limités par les lois d'ordre public.

» Car la liberté de penser qui n'aurait pas pour corollaire celle de parler ne serait plus que le droit au bâillonnement.

» Les républicains, sous l'Empire, ont usé victorieusement de cette liberté, dans les bornes de la légalité d'alors. Les orléanistes ont le droit d'en user aujourd'hui dans les bornes de la légalité actuelle. »

Ce langage est celui de la raison, et c'est pourquoi il a peu de chances d'être écouté dans le clan républicain.

Sous la République, les adversaires du gouvernement n'ont droit qu'au bâillon.

Qu'ils s'organisent pour la lutte politique et fassent de l'opposition dans les limites que la loi leur assigne, immédiatement les républicains orientent à la conspiration. C'est odieux, mais c'est aussi très-maladroit.

Un parti qui se sent fort, ne donne pas des marques si évidentes de crainte et d'affolement.

ENTRE CAMARADES.

A la tribune, dans une déclaration ministérielle, parler de faire des économies, cela fait bien.

Dans la pratique, c'est autre chose.

Déjà le feu de son regard s'était éteint. Ce ne fut plus sur le même ton, ce fut avec un accent fraternel, presque paternel, qu'il répondit:

— Vous avez raison, Rosette... ou plutôt vous êtes la raison même... S'il m'était permis de vous offrir la main pour sortir de ce pas difficile, je n'en céderais à personne l'honneur et le bonheur... Oui, vous serez une honnête femme... Mais j'agirai en honnête homme... Ne nous méprenons ni l'un ni l'autre, mon enfant... Ce n'est pas pour mon propre compte, c'est au nom de Balthazar que je vous avais demandé ce rendez-vous, Rosette.

— Ah! Balthazar! répéta-t-elle tout à coup, comme frappée d'un souvenir.

Et se complaisant, se transformant à son tour, elle baissa les yeux.

Après un dernier regard admiratif, après un soupir de regret, il continua:

— Oui! Balthazar... Il a votre promesse, il vous aime comme personne ne vous aimera... C'est le plus brave garçon que je connaisse... Un cœur d'or! Un beau gars d'ailleurs, robuste et planté comme un chêne... Je sais bien, oui, l'écorce un peu rude, mais sous une influence telle que la vôtre, Rosette, on le verra promptement devenir un mari tout à fait comme il faut et de ceux-là dont leur femme a droit d'être fière... Il est intelligent, travailleur; il arrivera... J'y aiderai... Vous serez heureuse.

Les gouvernants se mangent entre eux quelquefois, malgré le proverbe; mais ils s'entendent toujours quand il s'agit de manger le budget. A toi ceci, à moi cela; on se partage l'argent des contribuables avec une fraternité toute républicaine, et c'est le seul cas où l'opportunisme la comprend.

On nous demande des exemples: Il y en a tous les jours.

Si nous reparlons aujourd'hui de cette question devenue la question quotidienne depuis l'avènement du très-désintéressé faux-bonhomme Grévy, c'est que nous avons à donner des détails assez scandaleux.

Les sous-secrétaires d'Etat, dans la réorganisation du personnel administratif, se sont portés pour une augmentation de traitement de 5,000 fr.

Ils avaient déjà 25,000 fr.

Reçoivent-ils? Non. Ont-ils des dépenses quelconques de représentation comme les ministres? Non.

Alors pourquoi 5,000 fr. d'augmentation?

Parbleu! c'est que l'argent est l'argent et que, plus on en touche, plus on veut en toucher.

On refuse une augmentation aux instituteurs, aux petits employés d'administration; mais le Trésor est toujours ouvert pour satisfaire les gros bonnets.

Ne faut-il pas les aider à faire bonne figure?

Il y en a aussi qui ont des cousins à faire voyager. Vite une mission spéciale. Ainsi, le sous-secrétaire d'Etat de la guerre envoie le capitaine Casimir Périer étudier les causes de la guerre entre le Chili et le Pérou. Voilà une dépense dont le besoin se faisait vivement sentir... pour la famille des Casimir.

La nouvelle commission du budget examinera-t-elle sérieusement ces crédits?

Le président Rouvier a bien, il est vrai, mis le doigt sur la plaie dans son discours d'installation.

Mais c'est un opportuniste, et il est peu probable qu'il soit décidé à troubler les jouissances des camarades.

LE TESTAMENT DE GAMBETTA.

M. Alfred Naquet a communiqué à un journal du matin une lettre politique écrite à lui par Gambetta en 1884.

Gambetta dit que la Constitution présente est boiteuse, mais qu'il n'en faut pas moins la respecter. Quand le moment sera venu de la réformer, c'est à en « graisser les ressorts ». Il se prononce en termes assez vifs contre l'état du Président réduit au rôle de machine à signer, quelque chose comme un « porc à l'engrais ». On voit que Gambetta songeait à sa présidence future.

Il voulait aussi un général en chef des armées de la République.

Enfin il demandait une répression impitoyable contre les délits de parole, de presse et de réunion.

La République française, qui n'est pas polie, accuse M. Naquet d'avoir fabriqué cette lettre.

Puis, comme elle se faisait encore:

— Ah! poursuivit-il avec non moins d'émotion que celle qui l'écoutait, ah! si vous aviez pu l'entendre quand chaque jour, chaque nuit, seul à seul avec moi sur notre locomotive dévorant l'espace, il me parlait de son amour!... Mais c'est de l'adoration, le dévouement le plus absolu, corps et âme!... Il n'a pas de famille, il s'appartient et s'est donné tout entier... Vous, toujours vous, vous seule au monde: Si vous manquiez, il en mourrait! Depuis un temps, vous ne le regardez plus, vous ne lui parlez plus... Il souffre! il est malheureux... je l'ai vu pleurer! les larmes d'un pareil homme, ah! croyez-moi, Rosette, elles méritent une récompense, et la lui refuser plus longtemps, ce serait être ingrate!

Elle releva tout à coup le front. Des pleurs aussi ruisselaient sur son visage... Une généreuse résolution brillait dans ses yeux.

— Une ingrate! s'écria-t-elle, non!... Je ne serai pas une ingrate! Merci du conseil, monsieur Armand. Je vous avais promis de le suivre, je le suivrai... Dites à Balthazar... pauvre Balthazar... que je suis prête à devenir sa femme, et que je l'aimerai... Que je l'aime...

A peine achevait-elle que les branches du taillis voisin s'écartèrent tout à coup, comme sous la violente poussée d'une bête fauve, et que Balthazar lui-même, éperdu, fou de bonheur, bondit vers sa

Il y a quelques jours, un document officiel constatait que le nombre et même la gravité des crimes ont augmenté depuis un an. Avant-hier, le directeur de l'Assistance publique a dû reconnaître devant la commission d'enquête que la misère s'était accrue et multipliée à Paris. Il dit que le chiffre des indigents avait subi une augmentation l'année dernière. « En 1882, il était de 44,989 familles; en 1883, il a été de 46,990. » Cette double constatation ne témoigne-t-elle pas péremptoirement que le gouvernement républicain, selon la promesse de ses apôtres et selon l'assurance de ses docteurs, est bien par excellence le régime de la moralité et de la prospérité?

L'administration du chemin de fer de l'Etat vient de présenter ses comptes de 1882.

Ces comptes accusent un bénéfice apparent de 2 millions, car on néglige les 22 millions annuels que paie l'Etat pour l'intérêt du capital emprunté. Donc la balance donne un déficit de 20 millions. Supposons néanmoins que ces 2 millions soient un bénéfice réel, il n'en est pas moins vrai que l'exploitation va de mal en pis. La preuve, c'est qu'en 1879, avec des recettes inférieures, le bénéfice atteignait 3 millions.

Quelle est la cause de l'abaissement du bénéfice malgré l'augmentation des recettes? Nous la trouvons dans le rapport fait au nom de la commission du budget, le 17 février dernier, par M. Hervé-Mangon, sur la situation du chemin de fer de l'Etat en 1883. Dans cet exercice, il n'y a même pas eu de bénéfice apparent, puisque l'administration réclame à la Chambre un crédit supplémentaire de 4,700,000 francs.

Ce fait, que le rapporteur regrette d'autant plus que l'administration de l'Etat a dépensé cette somme avant même d'en obtenir le Crédit, prouve le degré de désordre budgétaire où en est arrivée l'industrie des transports exercée par l'Etat.

PROTESTATION DU SAINT-PÈRE.

A l'occasion de la création des nouveaux cardinaux, le Pape, avant de faire leur éloge et de demander l'avis du Sacré-Collège sur cette création, a rappelé les protestations formulées par lui à chaque nouvel attentat contre les droits du Saint-Siège.

« On poursuit, a-t-il dit, le cours de ces attentats; on cherche par tous les moyens possibles à se consolider dans la possession de Rome. En conséquence, nous condamnons de nouveau tout ce qui a été fait au détriment de l'Eglise, et nous affirmons une fois de plus tous nos droits, non par ambition, mais pour remplir un devoir. »

Léon XIII s'est plaint ensuite d'être en butte à un arbitraire variable et incertain, comme par exemple dans l'affaire de la Propagande.

Il a déclaré qu'il prévoyait de plus graves tribulations, mais qu'il était prêt à les supporter. « Les ennemis de la Papauté, a-t-il ajouté, ont juré de la réduire, s'il était pos-

promis et vint tomber à ses pieds.

— Rosette!... lui dit-il avec un mélange de sanglots et de rires de joie, ah! Rosette, ma vie, toute ma vie ne suffira pas pour te payer d'un tel moment! Mais que j'ai donc bien fait de vous suivre et de vous épier ainsi tous les deux!... Oui, j'étais là, j'ai tout entendu... j'étais jaloux!... Ah! monsieur Armand, soyez béni. Si vous me l'aviez prise, je vous aurais tué! Je serais heureux, maintenant, de mourir pour vous!

— Mourir! non pas! se récria l'autre, mais épouser Rosette, et cela dans huit jours... Allons le dire à son beau-frère.

En même temps il avait relevé son camarade. Il mit dans sa main la main de Rosette et les précédant vers la station:

— Causez! leur dit-il, causez tous les deux... Mais ne l'oubliez pas, Balthazar, le train part dans trois quarts d'heure!

Et, content de lui, le cœur et les jambes alertes comme après une bonne action, il prit gaiement les devants.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

sible, à la dernière extrémité; de vrais amis de leur patrie n'agiraient pas ainsi. »

Quarante jeunes gens de l'Institut des jeunes aveugles de Londres viennent de commencer un grand voyage à travers l'Europe.

Les aveugles, qui sont tous de très-bons musiciens, donneront des concerts de charité dans les villes où ils en seront sollicités.

ÉTRANGER

Une crise serait-elle à la veille d'éclater au sein du cabinet prussien?

Le prince de Bismark, pour se consacrer entièrement à la direction des affaires de l'Empire, aurait, assure-t-on, la pensée de renoncer à la présidence du Conseil des ministres. Cette conduite nous paraît avoir une toute autre cause.

Il est certain qu'il existe, entre le chancelier et plusieurs ministres, de graves dissensions au point de vue politique, et comme M. de Bismark ne peut se défaire de ses collègues, il recommence sa tactique d'autrefois, quand il dut, il y a dix ans, céder la présidence du Conseil à M. le comte de Roon.

Rien de ce qui se passe à Berlin ne saurait nous trouver indifférents. Nous ne devons pas oublier que tous les actes de M. de Bismark ont un but qu'il sait habilement dissimuler sous des raisons sans valeur, et qu'il n'est jamais aussi prêt de rentrer bruyamment en scène que lorsqu'il semble disposé à prendre du repos.

BIBLIOGRAPHIE

La 4^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est mise en vente par l'éditeur Jules Rouff et obtient, comme on pouvait s'y attendre, un grand succès de curiosité.

Elle commence une étude sur le Royaume de Prusse et en particulier sur la Prusse Rhénane.

Après une description consciencieuse des hauts plateaux qui bordent le Rhin dans cette région, l'auteur passe en revue le fleuve et ses affluents ainsi que ceux de la Meuse, les canaux, les voies ferrées, l'organisation militaire de la Prusse Rhénane.

Une gravure hors texte représente la fonderie de canons Krupp à Essen. Trois autres gravures représentent le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, le monument de Hoche près de Neuwied et la cathédrale de Cologne.

Citons enfin une carte, d'une netteté remarquable, où se trouvent indiqués les forts actuels de Wesel et ceux qui ne sont encore que projetés.

Dictionnaire des Communes de France.

Les nombreux souscripteurs de LA FRANCE ILLUSTRÉE considéreront comme une bonne fortune d'avoir un Dictionnaire des Communes de France. C'est par ce dictionnaire, si utile à consulter, que M. MALTE-BRUN complète son grand ouvrage patriotique. Il formera à lui seul sept séries dont la première vient de paraître.

La Société Générale de Librairie Catholique, 76, rue des Saints-Pères, à Paris, publie en brochure: *Le Discours de M^r Freppel, évêque d'Angers, contre la Laïcisation du personnel enseignant dans les écoles publiques*, prononcé à la Chambre des députés (Séance du 29 février 1884).

Ce discours, qui met en relief les avantages et la supériorité des écoles libres, a fait une sensation immense à Paris, et afin qu'il puisse en produire tout autant dans la France entière, il vient d'être publié en brochure populaire au prix de 40 centimes, franco 45 cent., 8 francs le cent., 60 francs le mille.

Répondons-le à profusion, chers lecteurs, dans toutes les communes. Que tous les pères de famille, que tous les conseillers municipaux le lisent et y apprennent ce que signifie, au fond, cette fameuse laïcisation de toutes les écoles publiques.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} avril.

Les ordres d'achats importants venus de l'étranger ont produit une hausse nouvelle tant des rentes que des valeurs.

Resté à 107.07 la veille, le 4 1/2 0/0 clôture à 207.32; le 3 0/0 perpétuel fait 76; on inscrit 77.17 sur l'amortissable.

La Banque de Paris atteint 877. Les titres du Crédit Foncier sont à 1,262, soit près de 5 fr. de hausse. Les acheteurs suivent cette valeur en raison d'un mouvement plus accentué qui va se dessiner.

Les Obligations Foncières et Communales donnent lieu à un large courant d'affaires au comptant. L'attrait des tirages qui ont lieu six fois par an est ici très-vif.

Bonnes demandes à 450 sur la Foncière de France.

La Société du Grand Annuaire National est une affaire sérieuse qui se recommande d'elle-même, ainsi que du reste le prouvent les chiffres suivants: pour la première année, sur un tirage de 20,000 volumes, plus de 17,000 sont déjà placés. Avant d'adresser aucun appel aux capitaux, les administrateurs et les fondateurs de la Société du Grand Annuaire ont voulu que l'entreprise fût arrivée à ce point où les résultats acquis sont le gage certain des résultats à venir. Le conseil d'administration est composé d'hommes des plus honorables; leur expérience est une sûre garantie qu'ils sauront continuer à mettre en œuvre tous les éléments de succès de cette affaire.

L'achat des actions à 500 fr. constitue un placement de premier ordre qui mérite l'attention des capitalistes qui cherchent un emploi sûr pour leurs fonds disponibles.

Les actions, au nombre de 1,400, sont offertes à 500 fr. chacune, payables au siège social à Paris, 18, rue Grange-Batelière, comme suit: en souscrivant, 125 fr.; le 20 août, 125 fr.

Le surplus sera appelé suivant les besoins sociaux. L'augmentation du capital va permettre à la Société de mettre en œuvre les renseignements et documents du volume, départements, colonies et étranger. Quant au premier volume qui contient Paris et Seine, il sera envoyé gratuitement à tous les souscripteurs. Disons enfin qu'avant tout partage des bénéfices, un intérêt de 6 0/0 sera distribué à chaque action.

Chronique militaire.

Doivent passer dans le cadre de réserve en 1884 :

Les généraux de division :

Hartung, actuellement en disponibilité ;

Du Preuil, inspecteur général de cavalerie, à Compiègne, le 20 novembre ;

De Berckheim, commandant le 4^e corps d'armée, au Mans, le 24 mai ;

Charlemagne, inspecteur général de cavalerie, à Dijon, le 9 juillet ;

Ferri-Pisani, commandant la 3^e division d'infanterie, à Amiens, le 25 juin ;

Berthe, commandant la 15^e division d'infanterie, à Dijon, le 26 décembre ;

Campeon, ministre de la guerre, le 4 mai ;

Benoit, commandant la 21^e division d'infanterie, à Nantes, le 26 décembre ;

Ansous, commandant le génie du gouvernement militaire de Paris, le 17 juin ;

Fremont, commandant la 18^e division d'infanterie, à Tours, le 9 octobre.

En ajoutant à cette liste MM. les généraux Gresley, Vuilleminot, d'Arès, qui sont déjà passés dans la réserve depuis le 4^e janvier, et le décès du général Borel, on voit que les nominations de généraux de division, dans le cours de la présente année, seront au nombre de 14 au minimum.

On sait qu'une des mesures du général Thibaudin a consisté dans l'autorisation pour les officiers de l'armée de s'habiller en bourgeois, dès qu'ils ont cessé d'être de service.

Cette habitude s'était très-vite et très-facilement répandue, même dans le 12^e corps, à la tête duquel est placé M. le général de Galliffet.

Nous apprenons que dans un ordre, assez habilement libellé pour ne point paraître heurter de front cette décision du précédent ministre de la guerre, M. le général de Galliffet vient en réalité d'interdire aux officiers sous ses ordres l'usage de la tenue bourgeoise. On assure, dit l'Événement, que M. le ministre de la guerre se serait montré légèrement surpris de la résolution si personnelle prise par le commandant du 12^e corps.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE TIR AUX PIGEONS.

Comme les années précédentes, le tir aux pigeons de Saumur a obtenu beaucoup de succès. D'habiles tireurs, venus de tous les points de la France et même de l'Angleterre, s'étaient donné rendez-vous au champ de tir des Huraudières, au milieu d'une assistance aussi brillante que nombreuse.

Voici le résultat de la journée :

PRIX DU CERCLE SAINT-HUBERT : Une bourse de 25 louis : 5 pigeons à 26 mètres. M. Journu, de Bordeaux.

PRIX REILLY : Un magnifique Fusil calibre 12 de 50 guinées (1,300 fr.), offert par M. Reilly, de Londres. M. de Villeblanche, de Nantes.

LE RALLYE-PAPER.

La journée d'hier, qui a été consacrée au Rallye-Paper, a été des plus brillantes. Les diverses courses ont été menées avec une véritable habileté, aux applaudissements d'un nombreux public de sportsmen émérites et de spectatrices distinguées.

Nous donnerons demain le nom des vainqueurs de ces joutes modernes qui se multiplient de plus en plus.

Dimanche, aux courses de Verrie, on a beaucoup remarqué et commenté l'absence du maire de cette commune.

Boquillon ne tiendrait-il à son écharpe que pour tracasser ceux qui se permettent de ne pas penser comme lui, et aurait-il eu peur de rencontrer dans cette réunion, toujours composée de gens bien élevés, des critiques de son Césarisme ?

Assemblée des Récollets.

Dimanche prochain, jour des Rameaux, à 4 heures du soir, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'École mutuelle exécutera au Jardin des Plantes les morceaux suivants :

1^o La Saint-Fiacre, marche.

2^o Nice, polka-mazurka.

3^o Mathilde, schottisch.

Les enfants des deux Écoles communales chanteront :

1^o Les Dragons, chœur à trois voix.

2^o Saumur, polka.

LE DOCTEUR DE GAGO.

Hier, à 2 heures de l'après-midi, au collège Saint-Louis, le docteur de Gago a donné une brillante matinée, à laquelle ont assisté non-seulement tous les élèves et tous les professeurs, mais encore quelques familles notables de notre ville.

Après une série d'expériences les plus diverses et les plus surprenantes, qui ont duré plus de deux heures, toute l'assistance, qui ne lui a pas ménagé les plus chaleureux applaudissements, s'est retirée, on ne sait si, plus émerveillée de l'immense habileté de l'intelligent expérimentateur, que charmée du bon goût, de la délicatesse et de la fine galanterie qu'il a déployés dans ses inimitables exercices.

Nous savons que, ce soir, le docteur de Gago est de nouveau appelé à faire les délicates de la soirée, dans une réunion intime qui a lieu, à Saint-Florent, chez une des principales familles.

On nous assure également que, demain jeudi, il donnera une séance dans le Mess des officiers de l'École de cavalerie. Nous augurons d'ores et déjà de brillants et légitimes succès au docteur de Gago, qui, certes, ne manquera pas de s'attirer toutes les sympathies de ses admirateurs.

Le concours du Comice agricole du canton nord-ouest de Saumur aura lieu cette année, comme d'habitude, aux Rosiers, le lundi de la Pentecôte, 2 juin.

A cette occasion, il y aura, à la Mairie des Rosiers, exposition des produits de la culture maraîchère.

Les exposants devront en faire la déclaration à la Mairie des Rosiers deux jours à l'avance, afin de leur réserver des places pour l'importance de leurs produits.

Le service d'été sur les lignes de chemins de fer de l'Etat commencera à partir de lundi prochain 7 avril.

Nous donnerons le tableau rectifié des heures de départ et d'arrivée à la gare de Saumur.

Les vacances de Pâques, pour les élèves des lycées et collèges, commenceront le 9 avril au matin et se termineront le 24 avril au soir.

Le Journal officiel publie un rapport très-long et très-circonscrit, adressé au conseil d'Etat par le ministre de la justice et des cultes relatif à M^r l'Evêque d'Angers dans l'affaire de la caisse de secours des prêtres du diocèse.

Ce rapport est suivi d'un autre rapport de M. Paul Collet, président de section au conseil d'Etat, sur le recours d'abus formé par le ministre de la justice et des cultes, et d'un décret portant déclaration d'abus et suppression des ordonnances et circulaires de M^r l'Evêque d'Angers.

Voici un échantillon du style du préfet de la Loire-Inférieure, dans une lettre-circulaire aux maires des chefs-lieux de canton, relative aux opérations du conseil de révision et portant la date du 22 mars 1884 (1^{er} division, 2^e bureau) :

« Je vous recommande de disposer dans une salle voisine de la salle du conseil un BAQUET plein d'eau, du savon et des BROSSES, pour nettoyer les conscrits qui ne se présenteraient pas dans un état de propreté convenable.... »

Voilà les maires de la République transformés en Brosseurs d'un nouveau genre.

Nous ne croyons pas que ces instructions mesquines soient de leur goût; nous ne pensons pas qu'elles plaisent davantage aux jeunes gens qui ont tiré au sort l'année dernière: ceux-ci peuvent bien avoir autant de dignité de leur personne que M. Catusse a pour les conscrits du département une désinvolture méprisante.

Mais qui brossera ? Et qui paiera ?

TOURS.

De nouvelles démissions se sont produites, dans le Conseil municipal de Tours, en assez grand nombre pour que le Conseil se trouve réduit à un nombre trop restreint pour délibérer valablement. Il est donc probable que d'ici aux prochaines élections le Conseil ne se réunira plus.

La prospérité républicaine s'affirme de plus en plus. Exemple: M. Laloue, minotier au Mans, vient de faire faillite, laissant un passif de un million de francs.

DROIT DU PROPRIÉTAIRE EN MATIÈRE D'ILLUMINATION.

Le tribunal civil du Puy vient de rendre son jugement dans une affaire intéressante. Un locataire de M. L. G... s'était permis d'illuminer le 4 juillet la partie supérieure d'une porte d'allée commune. Les lampions ayant été renversés par M. L. G..., le Parquet crut qu'il était nécessaire de poursuivre un pareil outrage à la République. Sur renvoi à fins civiles, le tribunal du Puy a consacré le droit absolu de M. L. G... à empêcher toute illumination sur une façade dont aucune partie n'était comprise, même à titre d'accessoire, dans la location.

Le gouvernement, en présence des réclamations malheureusement trop légitimes présentées au nom du commerce, écrasé par la concurrence étrangère, a demandé la nomination d'une commission parlementaire chargée d'étudier les causes de la crise industrielle et agricole qui ruine le pays. C'est un moyen d'enterrer la question.

Sans attendre les révélations de l'enquête que doit faire cette commission, voici ce que nous écrit un fabricant de notre pays qui est à la tête d'une usine des plus importantes, dont il a dû forcément réduire le personnel, à raison de la difficulté des ventes et des débouchés :

« Il y a, nous dit-il, une sorte de coalition contre les produits français, et plus nous

ouvrons naïvement nos frontières à tout le monde, plus les pays voisins semblent se rire de nous en élevant de 50 à 60 p. 0/0 de la valeur, les droits que nos marchandises doivent supporter à l'entrée chez eux.

» Rien ne peut reprendre comme affaires tant que le régime économique actuel sera maintenu, et notre gouvernement n'a pas assez de courage pour oser relever les tarifs et établir la réciprocité avec les étrangers: car, ajoute notre correspondant avec beaucoup de raison, « ce n'est pas la protection » qui est refusée aux Français par le gouvernement français: c'est la jouissance » d'une situation égale à celle qui est accordée en France aux étrangers, de sorte » que, pour trafiquer en France aujourd'hui, il est bien plus avantageux d'être » Américain, Suisse ou Prussien, que d'être sujet français. »

Et ce que dit notre correspondant pour une industrie du pays, tous les industriels en France le répètent avec autant de vérité. (Gazette de Châteaugontier.)

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 1^{er} avril.

| | Froment | Avoine |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Angers, l'hect. 17 » à 18 » | 18 20 18 50 | 9 50 à 10 » |
| Saumur, 18 25 » » | 9 » » » | 9 » » » |
| Baugé, 18 50 » » | 9 » » » | 9 » » » |
| Segré, 17 75 18 » | 9 50 » » | 9 50 » » |
| Beaupreau, 17 75 18 » | 8 50 » » | 8 50 » » |
| Montfaucon, 17 50 » » | 8 » » » | 8 » » » |
| Montrevault, 17 50 18 » | 8 50 9 » | 8 50 9 » |
| Chemillé, 18 » » » | 9 50 » » | 9 50 » » |
| Champloceaux, 17 » » » | 8 » » » | 8 » » » |
| St-Flor.-le-Vieil, 17 » » » | 8 » » » | 8 » » » |
| Vihiers, 17 » 17 50 | 8 » 8 50 | 8 » 8 50 |
| Brissac, 17 » 17 50 | 8 » 8 50 | 8 » 8 50 |
| Chalonnnes, 18 » » » | 9 » » » | 9 » » » |
| Doué, 18 » » » | 8 » » » | 8 » » » |

A Nantes, les blés américains disponibles, de 24 50 à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 18 75 à 19 25 les 80 kilos.

ÉCOUTEZ VOTRE FEMME. — Depuis de longues années, le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, souffrait d'une cruelle maladie. Elle avait débuté comme débutent toutes les maladies: un léger dérangement d'estomac suivi de constipation par suite d'impuretés de sang. La maladie s'aggravait chaque jour et dégénéra finalement en des douleurs rhumatismales persistantes et intolérables. En trois ans, il passa dix-huit mois à l'hôpital. à Lille: aucun médicament ne le soulageait. Sa femme, elle-même, commençait à se décourager, lorsqu'en désespoir de cause, elle lui persuada d'essayer la Tisane Américaine des Shakers, et les Pilules. Chose incroyable, deux bouteilles amenèrent la guérison, au grand étonnement de sa famille. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal: FANYAU, pharmacien à Lille.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES de FRANCE
M. E. SIMON, directeur.

VENDREDI 4 avril 1884,

UNE DEUXIÈME ET DERNIÈRE REPRÉSENTATION

Donné par

Le THÉÂTRE de l'AMBIGU de Paris

Le grand succès actuel du théâtre
du Gymnase

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de
M. GEORGES OHNET.

Distribution :

| | |
|------------------------------|---------------------------------|
| Moulinet..... | MM. Worms. |
| Philippe Derblay..... | Cosset. |
| Le duc de Bligny..... | Paul Esquier. |
| Le baron de Préfont..... | Herbert. |
| Bachelin..... | Maxnère. |
| Pontac..... | Brunel. |
| Gobert..... | Victorin. |
| François..... | Leduc. |
| Jean..... | Morel. |
| Le docteur..... | Giraud. |
| Claire de Beaulieu..... | M ^{mes} Marie Jullien. |
| Athénais..... | Wilson. |
| La baronne de Préfont..... | Marie Helmont. |
| La marquise de Beaulieu..... | Diane Vallate. |
| Suzanne..... | Pauline Moreau. |

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'une Maison

Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-François LAVOYE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, le mardi vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Lucie-Amélie Lavoie, épouse de M. Georges-Henri-Maximilien, baron de Saint-Mart, capitaine commandant au 11^e régiment de hussards, en garnison à Valence (Drôme), et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ;

2^o M. Hugues-Paul-Emile Lavoie, lieutenant au 2^e régiment de dragons, en garnison à Chartres ;

3^o M^{me} Marie-Pauline Lavoie, épouse de M. Gaston-Joseph Rambourg, propriétaire, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant au château de Jalnay, commune de Glenouze (Vienne).

Agissant comme héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Jean-François Lavoie, colonel de cavalerie en retraite, commandeur de la Légion d'Honneur, en son vivant demeurant à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé, le mardi vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Une MAISON, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18, composée, au rez-de-chaussée, de salle à manger, salon, cuisine, remise, écurie; au premier étage, plusieurs chambres à coucher, mansarde et grenier, servitudes, cour au-devant ;

Sur la mise à prix de... 20.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2^o A M^e LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A AFFERMER

Le Moulin à Eau de Couché, sur le Thouet, et le Moulin à Vent de l'Horizon, avec 5 hectares de prairies.

Le tout commune du Puy-Notre-Dame, et appartenant à M. Louis MAXAUD, propriétaire à Saumur.

Jouissance du 1^{er} juillet 1885.

S'adresser audit notaire. (188)

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari comme cocher ou jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

Aux enchères publiques,

Par suite de saisie immobilière

D'UNE

Cave d'Habitation

ET D'UN PETIT

MORCEAU DE VIGNE

Au village de la Rue, commune des Ulmes.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi trois mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'à la poursuite de M. Etienne Gastault, cultivateur, demeurant à la Rue, commune des Ulmes,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

Il sera procédé, le samedi trois mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

1^o Une cave d'habitation avec cheminée, située au village de la Rue, commune des Ulmes, cour devant et courdoire commune conduisant à la voie publique, contenant en superficie environ soixante-dix centiares, portée au plan cadastral, n° 598 et 599, section K, joignant de tous côtés M. Etienne Gastault, avec communauté au puits de ce dernier.

2^o Et un morceau de vigne, situé au même lieu, contenant environ deux ares, porté au plan cadastral, n° 478, section K, joignant au couchant Baranger, au levant M. Bonnet-Bazille et au midi le même.

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci..... 25

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête du sieur Gastault, après commandement signifié, suivant exploit de Bourasseau, huissier à Doué, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, au sieur Julien Desmier, journalier aux Ulmes, en qualité de débiteur originaire et de précédent propriétaire ; et après sommations faites, en conformité de l'article 2169 du Code civil, par exploit du même huissier, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, au sieur Louis-Marie-Jean-Alexandre Marillet, cultivateur, demeurant à Bizay, commune d'Épieds, en sa qualité d'acquéreur et de tiers détenteur desdits immeubles, suivant procès-verbal de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé et signifié aux sieurs Desmier et Marillet, suivant exploit de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, du vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, visé et enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 35, n° 35 et 36.

Par exploit de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, sommations ont été faites aux sieurs Desmier et Marillet de prendre communication du cahier des charges, déposé au Greffe du Tribunal civil de Saumur; communication a été faite à la dame Marguerite Maurillon, épouse dudit sieur Marillet, conformément à l'article 692 du Code de procédure civile, de prendre, si bon lui semble, inscription d'hypothèque légale avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Copie de l'exploit de sommation a été dénoncée à M. le Procureur de la République, conformément à l'article

692 du Code de procédure civile, suivant exploit de Blanvillain, huissier à Saumur, en date du vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Par suite de saisie-exécution, Le vendredi 4 avril 1884, à 1 heure après midi

A Saumur, rue Nationale, au domicile de M. David, maison Rousse.

Il sera vendu :

Tables, chaises, bois de lit en noyer, armoire, glace, rideaux, serviettes, couette, matelas, traversins, oreillers, draps, vêtements d'homme, parapluies ;

Vaisselle, ustensiles de cuisine, torchons et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

I. UNE PROPRIÉTÉ

Appelée BEL-ABORD

Située communes de St-Martin-de-la-Place et de St-Clément-des-Levées,

Comprenant :

Une maison de maître avec jardins d'agrément et dépendances ; une houblonnière et une ferme, le tout contenant 16 hectares environ.

II. 3 HECTARES DE PRAIRIES

En 3 parcelles,

Situées commune d'Allognes, aux lieux dits les Asnières, le Petit-Jeu-Fleury et la Queue-de-l'Ormeau.

S'adresser à M. TAYEAU, expert-géomètre à Bagnaux, ou à M^e LE BARON, notaire. (214)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, près Saumur,

Avec maison de maître et bâtiments de ferme, d'une contenance de 10 hectares environ.

S'adresser à M. Edouard BONNAIN, au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), ou au notaire. (197)

A VENDRE

Déchets de Grains

Pour Volailles.

S'adresser chez M. Héron, rue de Bordeaux, 29. (227)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Appartenant à M. BORET.

1^o 22 ares environ de terre, lieu dit les Gagneries.

2^o 66 ares environ de terre, au canton des Pirounières, aux Granges ou Grands-Bois.

3^o 1 hectare 4 ares 40 centiares de terre, au Champ-des-Pressiers.

4^o Et 77 ares environ de terre, aux Terres-Boues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e A. COEFFETEAU, avoué à Tours, rue de la Guerche, n° 6, successeur de M^e J.-J. NOIRMANT.

A VENDRE

Le SAMEDI cinq avril 1884, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de justice,

Belle Maison

Cours, Jardins, Hangars, Écurie, Remise, vastes Caves dans le roc,

Aux Pastys, commune de Rochecorbon, route de Tours à Vouvray.

Cet immeuble était occupé dans ces derniers temps par M. Rossignol-Douzillé, négociant en vins.

Il est parfaitement convenable et disposé pour le commerce de vins en gros.

Mise à prix : 30.000 fr.

S'adresser :

1^o A M^e COEFFETEAU, avoué à Tours, rue de la Guerche, n° 6 ;

2^o A M^e AVENET, avoué co-litigant, à Tours, rue Descartes, n° 7 ;

3^o A M^e VASLIN, notaire à Rochecorbon ;

4^o A M^e GASSE, notaire à Vouvray

5^o Et au greffe du Tribunal civil de Tours, où est déposé le cahier des charges. (218)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

EN VENTE

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et SOUDEE.

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

VINS DE BORDEAUX

M. L. Vianne-Lazare, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 60 jours, n° de port à la gare désignée par l'acheteur

Vin de table rouge, 1882-1890 fr. la barrique, 228 litres. Médoc 1872-210 fr. la barrique, de 228 litres.

Envoi de prix-courants sur demande. Je reprends les marchandises qui ne conviennent pas.

Précepte des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.